

Le suivi du budget avec la mairesse

Des redressements majeurs avant de fixer les orientations futures

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Le budget déposé par le nouveau Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a fait couler beaucoup d'encre. Un budget qui donnera au Conseil, selon les dires de la mairesse, l'occasion de lui donner du temps pour construire des outils nécessaires à une saine gestion.

Certains éléments du budget semblent créer de la grogne dans la population, récrimination que la mairesse Catherine Hamé dit recevable. Il lui importe d'apporter certains éclaircissements, d'où la nécessité d'une rencontre téléphonique avec le *Journal*.

« Une soirée de présentation de budget ne permet pas de présenter de manière élaborée et nuancée tous les rouages que comporte un budget, particulièrement celui de cette année qui exigera un travail inhabituel vu le redressement majeur auquel nous devons faire face », a précisé la mairesse.

Au sujet des orientations du Conseil

Dans un premier temps, Catherine Hamé a précisé qu'elle ne tenait pas rigueur aux deux conseillers indépendants Virginie Lupan et Sylvain Harvey qui se sont opposés, en partie, au budget. Elle se garde, cependant, une certaine réserve sur

quelques points rapportés par ceux-ci dans un article du *Journal* de février.

« Ayant été moi-même conseillère indépendante, je considère qu'une opposition constructive est nécessaire, voire essentielle », s'est-elle permis de conclure.

Il serait contradictoire, pour la mairesse, d'être en désaccord avec l'intervention de la conseillère Virginie Lupan au sujet du manque d'orientation du Conseil : « Cela peut être surprenant que je ne conteste pas cette allégation. Je dirais plutôt que la seule orientation prise par le Conseil, cette année, est de procéder à un redressement prévu dans le budget. »

Présentement, selon elle, le besoin immédiat est de faire état de la situation, une étape préliminaire avant de fixer des orientations futures.

Cela prendra quelques mois au Conseil pour obtenir des chiffres permettant de bien se positionner.

Elle a déjà donné des mandats à différents directeurs de services comme ceux des Loisirs et des Travaux publics pour l'élaboration d'une grille de priorisation.

De l'intégrité et de la transparence

L'intégrité des processus et la transparence sont les principes fondamentaux sur lesquels le Conseil veut fonder ses assises. Pour bien se faire comprendre, la mairesse explique ainsi cette intégrité qu'elle souhaite obtenir au cours de son mandat : « L'intégrité des processus, c'est le comment faire. Que cela soit pour une décision qui arrive au Conseil ou pour l'émission de permis, il y a des normes à respecter. »

Selon elle, les citoyens doivent avoir l'assurance d'être traités également, sans favoritisme. Le meilleur exemple, pour elle, est la priorisation des travaux publics. Démontrer aux citoyens qu'un travail de réfection a été choisi plutôt qu'un autre, permettra au Conseil de prouver leurs bonnes intentions et l'efficacité de leur gestion.

Les études, sujet controversé

Les études annoncées lors du dépôt du budget ont provoqué de l'inquiétude dans la population. À cela, la mairesse explique l'importance de ces études qui, dit-elle, ne sont pas frivoles et ont été prévues au budget dans les honoraires professionnels.

Certaines, comme l'étude en lien avec la gestion des barrages, permettront à la Municipalité de se conformer aux exigences prévues par la loi. Une lettre très explicite envoyée par le ministère de l'Environnement énonçait la situation d'illégalité de la Municipalité par rapport aux mesures de sécurité des barrages.

Le seul cas qui ne requiert pas une conformité à la loi est la refonte des règlements de l'Urbanisme. Or, une ressource professionnelle et extérieure, considérée comme incontournable, a été engagée par le Conseil qui désirait une expertise autre donnant, ainsi, un regard différent.

« J'entends que les citoyens trouvent qu'il y a trop d'études. Laquelle est de trop? Faire fi de ces études exigées par la loi qualifierait le Conseil d'irresponsable », a insisté avec empressement la mairesse.

Pour les chemins, des procédures plus transparentes

Catherine Hamé a certifié, tout comme le conseiller Harvey, que le plan d'immobilisations était totalement désuet. Ainsi s'explique-t-elle : « Nous sommes à élaborer une grille très spécifique qui permettra d'identifier tous les éléments et tous les travaux qui devront être faits ce qui mènera à la priorisation des travaux. En marge de ce travail, un cadre financier sera établi, ce qui n'a jamais été fait. »

Des consultations auprès des citoyens

Pour terminer, Catherine Hamé a confirmé que la population sera consultée à différents moments, car il y aura des choix d'importance à faire, notamment, pour les chemins. Comme la capacité de payer de la Municipalité est inversement proportionnelle à celle des citoyens, il revient donc au Conseil de les consulter. La mairesse a terminé l'entrevue sur la note suivante : « Ces consultations seront, assurément, déterminantes pour l'avenir de la Municipalité. »



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 mars 2022

Après plusieurs mois de rencontres virtuelles, les membres du Conseil, ont regagné leurs quartiers du Centre communautaire. Le Conseil s'est renouvelé : explications de façon plus élaborée, qu'à l'habitude, des sujets à l'ordre du jour et présentation de certains points par les conseillers. Un changement très apprécié.

Un appui aux Ukrainiens

Dès le début de la soirée, la mairesse, Catherine Hamé, a lu un communiqué qui se voulait une marque de solidarité des élus municipaux et de la population annelacoise au peuple ukrainien.

Après son adoption, le communiqué sera envoyé à de nombreuses instances politiques, notamment, aux premiers ministres du Québec et du Canada, à la ministre des Affaires étrangères ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Comme plusieurs citoyens ont déjà communiqué avec la mairesse pour obtenir des informations, cette dernière a invité toute personne, désirant apporter leur aide, à communiquer à l'Hôtel de Ville. Ils seront mis en contact avec les orga-

nismes communautaires qui s'occupent d'accueillir les réfugiés. On parle, ici, principalement de la Croix-Rouge.

Deux nouveaux dossiers

L'adhésion au *Service de médiation conciliation de quartier des Laurentides* sera un nouveau service offert aux citoyens afin d'obtenir de l'aide relativement à des litiges de voisinage. Comme de plus en plus de contribuables s'adressaient à la Municipalité pour cette forme de support et que ce type de service n'est pas offert par celle-ci, il fut adopté d'adhérer à ce service au coût de 2 180,64 \$ pour une période de trois ans.

Résolution de contrôle intérimaire, un dossier d'importance. Le processus de modification du Règlement de plan d'urbanisme étant débuté, la modification vise à interdire la création et l'ouverture de nouvelles rues, le prolongement et l'ouverture de rues existantes, le développement sous forme de projet intégré et l'exploitation forestière.

Ce à quoi monsieur Faucher, citoyen, a réagi en présentant au Conseil sa compréhension de ce contrôle intérimaire. Pour lui, la sus-

pension d'un an et demi de toute forme de travaux d'aménagement et de développement suppose des pertes de revenus pour certains propriétaires. Une possible compensation, pour ces propriétaires, serait à considérer.

La mairesse a répondu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal pouvait adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire ces interventions. Elle a, ainsi, conclu l'échange : « On prend une pause ».

Des nominations et des embauches

Nominations – Geneviève Morest a été nommée au poste de coordonnatrice en soutien au directeur général, poste prévu au budget. De plus, suite au départ du chef des opérations du service de Sécurité incendie, Vincent Grégoire fut nommé au poste de capitaine.

Embauches – Le camp de jour ouvrira ses portes avec une équipe de seize employés, dont une éducatrice spécialisée et deux accompagnatrices en support aux enfants ayant des besoins particuliers. De plus, la halte-garderie revient, après deux ans d'arrêt. Deux employées ont été attirées à ce service.

Michel Fournier se joindra à l'équipe des employés des Travaux publics à titre de journalier saisonnier pour la période estivale, embauche qui a été devancée pour le

travail de colmatage des nids-de-poule. Finalement, Jessica Perron sera la nouvelle agente de communication.

Des petits dossiers intéressants

Le clocher de l'église, petit dossier, mais d'importance pour le patrimoine de la Municipalité, a été sorti des oubliettes par le citoyen Philippe Faucher; son propos: la reconstruction du clocher. Le projet, prévu à court terme, avait été énoncé, par le Conseil, il y a fort longtemps. Il venait aux nouvelles.

La mairesse a rectifié les dires de monsieur Faucher : « La cloche est présentement remise au sous-sol de l'église. Un montant a été réservé non pas pour la reconstruction du clocher, mais plutôt pour un monument commémoratif ». Monument, clocher! Le concept semblait plutôt flou. Restera qu'à « s'entendre » pour « entendre », à nouveau, le son de la cloche.

Pour finaliser ces petits dossiers, une politique de subvention relative à l'achat de baril de récupération d'eau de pluie a été adoptée. Ainsi donc, une subvention sera allouée aux citoyens lors de l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie. Des conditions doivent être respectées : un baril par propriété par année et aucune fabrication artisanale. La moitié du coût sera remboursée sur présentation de la facture. La

demande devra être faite via le site Web.

Période de questions

Monsieur Jean-Denis Roy a réitéré certaines demandes faites précédemment au Conseil. Le site de sable et de sel situé au bout du chemin des Boutons d'Argent fait partie, selon lui, d'une des problématiques majeures de la Municipalité. Il a questionné la date de dépôt du rapport d'une étude concernant la contamination causée par ce site et commandée, antérieurement, par le Conseil. Pour lui, ce rapport est d'importance capitale.

Indéniablement, il espère l'élaboration d'un plan d'action pour la relocalisation de ce site qui se situe dans une zone résidentielle. La circulation régulière, voire incessante, des camions durant la semaine et, en certaines occasions, la fin de semaine est une source de bruit devenue intolérable pour les citoyens de ce secteur. Compte tenu de la gravité de la situation, il a souhaité que des mesures soient mises en place dès que possible.

Conscient que le tout ne se règlera pas rapidement. Sa dernière requête et non la moindre fut à l'effet de sécuriser le site qui, selon ses dires, est accessible à tous. Le site est particulièrement attirant pour les petits, vu les montagnes de neige qui recouvrent les butes de gravier et qui donnent le goût de venir s'y amuser.